



MAIRIE DE SAINT MOLF

1 rue des épis- 44350 SAINT MOLF
Tél. : 02 40 62 50 77- accueil@saintmolf.fr

Automne 2022

Entreprise ou Association

RÉSERVATION

Bois Pierrot

PAS DE LOCATION EN JUILLET ET AOÛT SAUF MANIFESTATION PUBLIQUE

BAISSE DU BRUIT À 22 H
par respect pour le voisinage fermeture des portes côté cour
ARRÊT DE LA MUSIQUE À 1 H
En cas d'urgence ou incident le weekend n° d'astreinte 06 99 95 31 33

Encaissement du montant de la location en cas d'annulation moins de 7 jours avant la date réservée

Nom & prénom :

Adresse complète

Téléphone (obligatoire) : courriel :

Attestation d'assurance :

Joindre attestation d'assurance AU NOM DU LOCATAIRE garantissant la responsabilité civile en tant qu'occupant temporaire de la salle (indispensable).

Nature de la manifestation :

La manifestation est privée ou publique (doit être déclarée en mairie- contacter le service manifestations)

avec ouverture d'un bar (débit boissons à demander en mairie – affichage réglementaire obligatoire)

Date et horaires : Nombre de personnes :

Si des personnes dorment sur place, des nuitées seront facturées (par personne et par nuit) - compléter ci-dessous "installation de tentes"

Secteur Bois Pierrot utilisés : Petit parking Bois Fond du bois Gazon - Foyer du feu
 Prairie Fond de la prairie Grand parking

Utilisation du matériel électrique (*caution supplémentaire au moment de la réservation – attention aucun dispositif d'éclairage toilettes et bar sans location de ce matériel électrique*)

Utilisation eau potable Utilisation des toilettes

Installation de tentes (*tarification supplémentaire par pers. et par nuit*) préciser le nombre de nuitées :

Mise à disposition de containers :

- ordures ménagères (1 sur place en permanence) préciser le nombre :
- bacs jaunes (emballages légers, bouteilles plastique,) préciser le nombre :
- bacs à verre (1 sur place en permanence) préciser le nombre :

Autre matériel réservé (barrières, grilles, podium, ...) : Liste à joindre.....

Un état des lieux est OBLIGATOIRE, ainsi que la récupération du matériel.

N° du locataire pour prise de RDV par les Services Techniques :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement relatif à la location de la salle, qu'il a lu et approuvé, et des conditions financières de cette location. Le tarif appliqué sera celui en vigueur le jour d'occupation effective de la salle, et non à la date de la réservation.

Caution* <input type="checkbox"/> Chèques à restituer <input type="checkbox"/> Chèques à détruire	établissement Bancaire	N° du Chèque
Dégradation 300 €		
Nuisances sonores 100 €		
Propreté 100 €**		
Chauffage du 01/11 au 15/04		
Paieement de la location		

Fait à
le

Signature du demandeur

*chèques à remettre avec le formulaire de réservation à l'ordre du trésor public
**Le ménage de la salle est sous la responsabilité des utilisateurs. Merci de signaler dès votre arrivée tout fait relatif à la propreté, à l'état du bâtiment ou des matériels.

RÉSERVÉ A LA MAIRIE

Tarif indicatif au jour de la réservation :

+ forfait éclairage/chauffage en période d'hiver (01/11 au 15/04) :

Refus

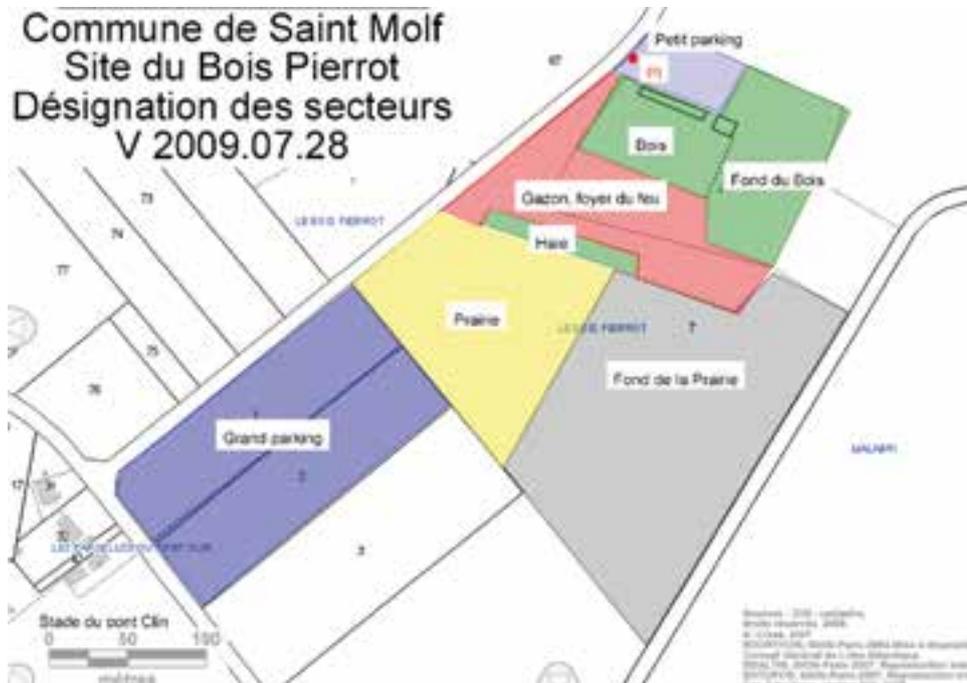
À Saint-Molf, le

Le Maire, Hubert DELORME

Accord transmis	Date	E-mail	Courrier	Main propre
Refus				

Action	Date	Fait par
Logiciel réservation		
Calendrier outlook		
COPIE Services Techniques		
COPIE dossier manif. si publique		
Copie Restaurant Scolaire		

Commune de Saint Molf
Site du Bois Pierrot
Désignation des secteurs
V 2009.07.28



Etat des lieux entrée / enlèvement du matériel :

Date :

Représentant de la mairie :

Représentant du locataire présent :

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION	Nbre	état général
Barrières métal		
Containers OM		
Emplacement à respecter :		
Extincteur		
Podium		
Sono		

Etat des lieux sortie / restitution du matériel :

Date :

Représentant de la mairie :

Représentant du locataire présent :

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION	Nbre	état général
Barrières métal		
Containers OM		
Emplacement à respecter :		
Extincteur		non percuté/percuté (facturation *)
Podium		
Sono		

BOIS PIERROT	Oui/ Non	Observations
Propreté terrain		
Matériel électrique		
Tableau		
Prises		
Clé		
Alimentation en eau		
clé		
Accès aux toilettes		
clé		
Propreté toilettes		

BOIS PIERROT	Oui/ Non	Observations
Propreté terrain		
Matériel électrique		
Tableau		
Prises		
Clé		
Alimentation en eau		
clé		
Accès aux toilettes		
clé		
Propreté toilettes		

Containers : Toutes les ordures doivent être placées dans des sacs poubelles soigneusement fermés avant dépôt dans les containers : interdiction de déposer des ordures « en vrac » dans les containers. Si nécessaire, l'agent municipal en charge de l'état des lieux pourra demander au locataire de nettoyer les containers.

Obligation de procéder au tri sélectif des déchets (verres, emballages, papiers).

Les containers doivent être placés à l'endroit indiqué par l'agent municipal lors de l'état des lieux d'entrée.

Barrières : Les barrières métalliques doivent être restituées sans ruban adhésif, affiches, ruban adhésif ou autre. Elles doivent être toutes rassemblées en fin de manifestation à l'endroit indiqué par l'agent municipal lors de l'état des lieux d'entrée.

* Extincteur : un extincteur est mis à disposition pour toute location du Bois Pierrot. S'il est constaté qu'il a été percuté sans raison valable, le coût de la recharge et de la vérification de l'extincteur sera refacturé. La caution ne sera restituée qu'après encaissement de la somme.